

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1204

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

●●●

au point de paraître mesquins même à leurs partenaires, l'accord sur le transit fut enlevé à la hussarde. Aujourd'hui, la réalité des chiffres: après les promesses non tenues dans leur intégralité de Rail 2000, celles des NLFA. Le style Ogi coûte cher en crédit politique, sans que son inspirateur songe à en tirer les conséquences.

Qu'on en juge par l'Avis du Conseil fédéral communiqué au peuple à la veille de la votation, et notamment l'alinéa consacré à la rentabilité.

Rentabilité assurée ...

«Les moyens nécessaires seront mis à la disposition des chemins de fer sous forme de prêts remboursables dans un délai de 60 ans à compter de la mise en service. Fondés sur des estimations très prudentes, les calculs ont montré que la rentabilité des investissements était assurée à long terme et que les NLFA étaient donc aussi tout à fait intéressantes du point de vue de la rentabilité.» ■

FREIN AUX DÉPENSES

Ces parlementaires qui devront faire un nœud à leur mouchoir

REPÈRES

Arrêté fédéral instituant un frein aux dépenses

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Les dispositions législatives, les arrêtés fédéraux de portée générale relatifs aux subventions ainsi que les crédits d'engagement et les plafonds de dépenses qui entraînent de nouvelles dépenses uniques de plus de 20 millions de francs ou de nouvelles dépenses périodiques de plus de 2 millions de francs doivent cependant être adoptées à la majorité de tous les membres dans chaque conseil (art. 88, 2^e al.).

(ag) Il y a deux manières de prendre une décision d'abstinence: se l'imposer et tenir ou s'inventer des obstacles. Par exemple, ne plus fumer ou ne fumer qu'une cigarette après avoir mangé (mais le croissant du matin, ça compte?).

Les parlementaires suisses qu'on accuse d'être portés à la dépense comme tous les parlementaires qui ont un électorat ou une clientèle à satisfaire (l'antiparlementarisme n'est jamais très loin dans ce type de jugement) ont choisi la deuxième méthode, à la demande du Conseil fédéral. Donc, pour le vote des dépenses nouvelles, la majorité sera requise: non pas celle des membres présents, mais celle de tous les membres de chaque Conseil. Pour que cette règle lie définitivement et ne soit pas la bonne résolution d'un seul jour, elle sera inscrite dans la Constitution. Il faudra donc voter en mars.

La situation financière de la Confédération est certes sérieuse, mais son redressement exige des décisions politiques, qu'il s'agisse des recettes ou des dépenses, et non des gadgets.

La nouvelle disposition constitutionnelle, pour une efficacité limitée, offre les inconvénients rédhitoires suivants:

- l'inscription de chiffres-seuils (2 millions pour les dépenses périodiques, 20 millions pour les dépenses uniques) invite à des artifices permettant, le cas échéant, de rester en dessous de la limite;

- la majorité qualifiée a pour effet de multiplier les votes de hasard. Dans tout parlement s'observe un absentéisme parfois abusif, parfois justifié par des raisons honorables. Le moment du vote définitif prend alors une importance arbitraire. Les cantons qui connaissent ce système l'ont souvent éprouvé;

- dans un Parlement dont la composition serait hétéroclite, le pouvoir de blocage de groupes minoritaires est renforcé;

- une discrimination est introduite dans les décisions parlementaires entre celles qui ont une portée financière et les autres: pourtant une modification du Code pénal, par exemple sur l'interruption de grossesse ou la dépénalisation des drogues douces ou une modification de la loi sur le travail concernant le travail de nuit a une portée plus grande qu'une dépense nouvelle de deux millions;

- même si, lors de la dernière session consacrée à l'assainissement des finances fédérales, les conseillers n'ont pas fait preuve d'un courage exemplaire, il est important de maintenir, contre l'antiparlementarisme ambiant, une image de la fonction. Un parlementaire est responsable de ses choix politiques, sans qu'il soit nécessaire de le tenir en laisse. On s'étonnera qu'eux-mêmes, en acceptant les nouvelles dispositions constitutionnelles, aient accredité l'image infantiliste de leur aboulie. ■

MÉDIAS

Le *Quotidien de la Côte* a, maintenant, un supplément économique bimensuel. Sur papier saumon, comme il se doit.

La Maison Ringier a renoncé au lancement d'un magazine hebdomadaire d'information appelé *Reflex*. L'observateur a l'impression que les transformations en cours de l'hebdomadaire *Schweizer Woche*, du même éditeur, déboucheront prochainement sur un hebdomadaire du même genre, sans les frais exorbitants de lancement d'un nouveau produit.

TéléBärn émet déjà sa bande de lancement, combinée avec un concours pour mesurer l'audience. Une trentaine de réseaux câblés diffuseront les programmes. Trois réseaux du Seeland ne sont pas encore d'accord de le faire. Pour Fribourg et Morat la diffusion interviendra en avril ou plus tard. En bref, *TeleBärn* sera visible de Balsthal à Adelboden et de Langnau dans l'Emmental à Fribourg.

L'Essor, publication paraissant 8 fois par année, travaille au rapprochement entre les hommes et à leur compréhension réciproque. Fondé en 1905, il fête cette année son 90^e anniversaire. Félicitations.